

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018

Excusé : C. Dassaud (pouvoir à A. Ranaïvomanana)

Absent : F. Héraud

1 - ADHUME : Le profil énergétique 2014/2016 du patrimoine communal a été réalisé. Une présentation sera faite à une réunion par Mr Firkowski.

2 - Compteurs Linky : Enedis viendra faire une réunion de présentation en mairie pour le conseil municipal.

3 - Transport scolaire 2017/2018 : comme l'année précédente le conseil municipal accepte de rembourser, à hauteur de 50%, les parents des enfants scolarisés à Luzillat qui ont utilisés le transport scolaire. Pour obtenir ce remboursement ils devront présenter, avant le 31 juillet 2018, un justificatif des paiements et les 2 factures émises par le Conseil Départemental pour l'année scolaire 2017/2018.

4 - Remplacement de la chaudière de l'ancienne caserne : Un devis de Mr Desfayes est présenté. D'autres devis seront donc demandés.

5 - Convention redevance assainissement SEMERAP : Le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention pour une durée de 5 ans de 2018 à 2022. La SEMERAP facture la redevance d'assainissement sur la facture d'eau et la reverse à la commune. Coût pour la commune : 3,90€ H.T. par facture.

6 - Questions diverses :

-Le nombre d'habitants de la commune au dernier recensement de 2017 est de : 754h (+ 30 habitants).

-Le bulletin municipal a été distribué.

-L'indemnité versée à la perceptrice sera de 398,65€.

- Rappel : le conseil communautaire de Plaine Limagne aura lieu demain 23 janvier dans notre commune.